Sur les traces de notre histoire

La période révolutionnaire (1ère partie)

par Agnès Saget



Les États généraux

Le 15 février 1789 les municipalités promulguent l'ordonnance de M. le lieutenant-général du baillage de Tinchebray concernant la convocation des États généraux.

Dans les cahiers de doléances, Claude-François Josset, curé d'Athis, demande « la suppression des dîmes, devenues odieuses et dont le recouvrement difficile est peu lucratif ».



Charles Ambroise Bertrand de l'Hodiesnière, habitant du logis Saint-Étienne à la Carneille, est élu député de l'Orne (il participe à la Convention en 1792 du côté des Girondins, et vote en 1793 la mort du Roi Louis XVI).



La noblesse

Au lendemain du 14 juillet 1789, M. de Noirville, marquis de Ségrie, est traîné à terre et menacé de mort. Quelques jours après, réfugié à Falaise, il renonce devant notaire, en faveur de ses vassaux, à tous ses droits, rentes et servitudes seigneuriales. Il accorde aussi « le droit de détruire les garennes, la liberté de chasse et de pêche ».

Le seigneur d'Athis, Pierre de Saint-Germain, quant à lui, passe sans être trop inquiété toute la période révolutionnaire dans son château, bâti peu avant. Il est dépossédé de ses armes, tout comme Jacques Leconte Dorionière, le 3 janvier 1792 par le capitaine Guillaume Lemarchand.

En 1795 des exaltés se liguent pour encourager son émigration et se partager ses biens. Ainsi des hommes de la Vatumerais et de Chennevières-sur-les-Vallées viennent au château pour se faire servir à boire et brûlent tous les papiers consignant les redevances diverses des vassaux.



Une descendante des Corday, seigneurs de Bréel depuis le XVème siècle, assassine Marat le 13 juillet 1793: c'est Charlotte Corday.



Le clergé et les affaires religieuses

En 1791, Boutigny, chapelain de l'hospice d'Argentan, prête serment et accepte la Constitution civile du Clergé. Il devient ainsi curé « constitutionnel » et remplace le prieur de la Carneille, Dom Heudier qui doit fuir en Allemagne en 1792.

Le curé d'Athis, Claude-François Josset, prête serment « restrictif et conditionnel » en janvier 1791. Mais au mois de juin, pendant la messe, il se rétracte et part pour dix ans d'exil à Jersey, rejoint peu après par son vicaire, M. Houel.

En 1793, le procureur de Domfront fait signifier au citoyen Hébert, chapelain d'Athis, de ne point continuer à faire la classe, « office dangereux à la république ».

Début 1794, le curé constitutionnel d'Athis, Jean-Jacques Leconte, refuse de fêter l'Épiphanie, « attendu qu'elle rappelle les Rois et choque son patriotisme ». Le maire modéré, François Bohard, et la municipalité lui ordonnent de « faire comme d'habitude ».

À la paroisse de Ronfeugeray, aucun prêtre constitutionnel n'a jamais été affecté.

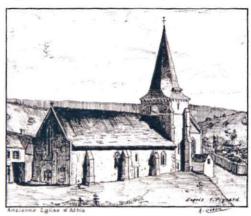
Les prêtres réfractaires qui n'ont pas émigré sont contraints de se cacher. L'abbé Louis-Pierre-François Durand, né à la Caverie à Mille-Savattes, chapelain des Tourailles, se dissimule à la Bunodière et à la Rennerie, tout comme l'abbé Jacques Prieur originaire de la Tellerie à Athis qui se réfugie aussi à la Blanchardière, à la Morinée, à la Fressengère ou à Treillebois.

Des messes clandestines sont célébrées la nuit, dans des granges, des charreteries ou des pressoirs à la Cochetière, au Poirier, au Val, à la Heuzelière, à la Cramière, aux Terriers chez Delozier et même dans le bourg chez Chauvin-Taillis (emplacement de l'ancienne pharmacie). Ironie de l'histoire, les catholiques se réunissent dans un hangar de Chennevière-aux-Blins qui avait précédemment servi aux protestants. Marie Pringault, de la Metairie, née en 1794 y est baptisée.

Les croix et calvaires des carrefours sont abattus, comme celui érigé en 1789 au Buat, qui portait de surcroît des fleurs de lis à ses extrémités. La statue polychrome de Notre Dame de Pitié dans l'église de la Carneille est profanée en 1793 pendant la Terreur.



LES TOURAILLES



Ancienne Eglise d'Athis, Dessin de A. Cabon,

L'église Saint-Pierre de la Carneille, désaffectée, devient le Temple de la déesse Raison. La très active Société populaire de la Carneille y tient régulièrement des séances.

Durant la période révolutionnaire, les pèlerins continuent de visiter la chapelle des Tourailles.

En 1795, l'église d'Athis, devenue inutilisée, est mise en adjudication. François Bohard l'acquiert pour 50 livres dans l'intention de la rendre plus tard à la commune « ne serait-ce que pour en faire des halles, une salle de réunion, un magasin quelconque ». L'église est rendue au culte catholique le 23 floréal an III, suite à la première loi de séparation de l'église et de l'état.

Le tiers-état et la vie quotidienne

Si la contribution patriotique, impôt équivalent à un quart du revenu, votée par l'Assemblée nationale en octobre 1789, ne concerne que ceux qui ont plus de 400 livres de rentes, la taxe sur le pain à partir de 1792 affecte toute la population.

Des contrôles sont effectués chez les boulangers. Les fours non couverts doivent être détruits. Puis le pain est rationné et les habitants sont surveillés par la garde nationale qui cherche à savoir s'ils nourrissent des bouches supplémentaires (aristocrates ou prêtres réfractaires).

En 1794, le comité de surveillance d'Athis a pour membres Jacques Lebailly-Meslier, Jean Hénard, Jean Lebon des Bouillons, Rihouey et Barbey. Voulant se rendre populaires, ils dénoncent les accapareurs de blé. Le rusé Bohard ordonne donc une seule perquisition chez l'un d'eux, Jean Lebon. Sa réserve de blé étant jugée trop importante, il est puni de 5 livres d'amende.

Dans notre bon pays normand, l'eau-de-vie est aussi un sujet brûlant! Celle du curé Josset parti en exil est d'abord vendue début 1794 puis partagée sur la réclamation des habitants. Des émeutes éclatent ici et là autour des cultivateurs qui bouillent leur cidre.



Les hommes doivent porter la cocarde bien visible, Guillaume Brisset est arrêté pour ne pas l'avoir bien fait. Il faut surveiller ses paroles, concernant les autorités ou les volontaires de la garde nationale, sous peine d'être dénoncé, blâmé publiquement ou enfermé dans le local qui sert de prison. Propos scandaleux, un athisien en colère aurait dit que les assignats n'étaient bons qu'à bourrer son fusil!